

## Musée Épigraphique

Le Musée Épigraphique d' Athènes a été créé en 1885 avec pour missions la protection, la conservation, l'étude et l'exposition des inscriptions antiques gravées sur pierre. Il possède la plus grande collection d'inscriptions grecques antiques au monde. Ces inscriptions constituent des sources primaires de l'histoire et fournissent des informations essentielles sur tous les aspects de la vie dans l'Antiquité, comme l'économie, la politique, la religion ou la société. La plupart des inscriptions conservées proviennent d'Athènes et de l'Attique, même si un certain nombre sont issues du reste de la Grèce et d'Asie Mineure. La majorité des textes sont écrits en grec ancien, mais le Musée possède aussi un petit lot d'inscriptions en latin et quelques-unes dans d'autres langues (phénicien, hébreu, turc ottoman). L'aire chronologique embrassée va du VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C. jusqu'aux époques paléochrétienne, byzantine et moderne.

Dans la **salle 11** (« salle rouge ») sont exposées les inscriptions grecques les plus anciennes qui aient été conservées (VIII<sup>e</sup>-V<sup>e</sup> siècles avant J.-C.). Après une introduction consacrée à l'apparition et au développement des pratiques d'écriture dans le monde grec, la présentation des inscriptions s'articule en unités thématiques regroupées autour des principales catégories que l'on retrouve pour la période archaïque (700-480 avant J.-C.) : textes de loi, dédicaces et monuments funéraires. Dans cette salle est exposée la plus ancienne inscription sur pierre de l'Attique (EM 5365) qui a été découverte sur l'Acropole et qui est datée de la fin du VIII<sup>e</sup> siècle avant J.-C., ainsi que la stèle funéraire EM 22 portant les noms des Corinthiens morts lors de la bataille navale de Salamine (480 avant J.-C.). Une pièce particulièrement remarquable est l'autel EM 6787 qui a été consacré dans le sanctuaire d'Apollon Pythien (près du temple de Zeus Olympien) par Pisistrate le Jeune, petit-fils du tyran homonyme, à la fin de son mandat en tant qu'archonte éponyme (522/1 avant J.-C.). La salle contient aussi la base d'une statuette en bronze d'Athéna Promachos, offrande d'Aristiôn et Pasias, signée par l'illustre sculpteur Hègias, le maître de Phidias (EM 6299+6247), ou encore la base d'une offrande faite par Euphronios, le célèbre potier et peintre de vases à figures rouges (EM 6278+6278a).

Dans la **salle 1** sont présentés des textes publics de la cité antique d'Athènes, tels que des décrets émanant du Conseil (*boulè*) et de l'assemblée du peuple (*dèmos*), c'est-à-dire des décisions prises après un vote sur différentes questions d'ordre politique, économique ou religieux. Des traités d'alliance militaire ou encore des inventaires d'offrandes qui étaient conservées sur l'Acropole y sont également exposés. Les « listes du tribut » de la Première

Ligue maritime athénienne (également appelée « Ligue de Délos », qui a duré de 478 à 404 avant J.-C.) sont des documents d'une importance historique de tout premier plan. Ces stèles monumentales (la plus grande d'entre elles fait 3,5 m de haut) furent dressées sur l'Acropole à la suite du transfert de Délos à Athènes du trésor de la Ligue en 454 avant J.-C. Elles consignent les versements en argent que les cités alliées devaient effectuer chaque année entre 454/3 et 415 avant J.-C. Un soixantième du montant total de ce tribut prenait la forme d'une offrande (*aparchè*) à Athéna, la déesse tutélaire des Athéniens. Dans cette même salle sont aussi exposés des décrets datant de l'époque de la guerre du Péloponnèse (431-404 avant J.-C.) qui livrent des informations précieuses sur la politique extérieure et financière d'Athènes et sur son attitude à l'égard de ses alliés pendant ce conflit majeur.

Le **vestibule** du Musée accueille le décret athénien établissant la Seconde Ligue athénienne en 378/7 avant J.-C. (EM 10397), dont le but affiché est d'assurer la liberté, l'autonomie et l'intégrité des cités grecques contre les visées expansionnistes de Sparte. *L'abaque de Salamine* (EM 11515) présente un grand intérêt pour l'histoire des sciences : cette inscription comporte des symboles de numération selon le système acrophonique (un chiffre était représenté par l'initiale de son nom, par exemple le chiffre 5, qui se disait en grec *πεντε*, était noté par la lettre *pi*, Π). Il pouvait s'agir d'une table de calculs mathématiques, ou bien d'un plateau de jeu.

La **salle 2** présente des inscriptions de catégories variées. On notera en particulier le décret concernant l'embellissement du sanctuaire d'Aphrodite Pandèmos sur les pentes sud de l'Acropole (EM 7381), le décret honorifique voté par le peuple des Athéniens pour Phaidros, citoyen du dème de Sphettos, qui avait rempli au cours de sa longue carrière les fonctions de stratège (général), d'ambassadeur et d'agonothète (organisateur de compétitions et de concours de la cité) (EM 10546). Le décret du peuple des Athéniens EM 7559 honore Zôpyros, dont la fille avait été canéphore (une canéphore était une jeune fille issue d'une famille noble qui participait à la procession des Dionysies ou des Panathénées en portant sur sa tête un panier contenant des objets rituels nécessaires à la fête), ainsi que les commissaires responsables de l'organisation de la procession en l'honneur de Dionysos. On trouve également dans cette salle la base inscrite d'une statue du célèbre général romain Sylla (EM 3125+), ainsi qu'un décret voté par les citoyens de Gytheion (cité de Laconie, au sud du Péloponnèse) décernant des honneurs à deux frères, les Romains Numerius Cloatius et Marcus Cloatius, qui avaient apporté une aide financière à la cité et à ses habitants pendant des périodes de crise (EM 10297).

La **salle 9** (« salle bleue ») contient un choix de monuments inscrits datés entre le VI<sup>e</sup> siècle avant J.-C. et le IV<sup>e</sup> siècle après J.-C. qui illustrent de nombreux aspects de la vie publique dans l'Antiquité, principalement à Athènes. La stèle EM 6602, datée de l'année 409/8 avant J.-C., contient notamment la republication de la célèbre loi de Dracon sur le meurtre (initialement entrée en vigueur en 621/0 avant J.-C.), qui prévoit les sanctions à appliquer dans les cas d'homicide involontaire, d'homicide justifié ou encore en situation de légitime défense. Le décret EM 13330 daté de la première moitié du III<sup>e</sup> siècle avant J.-C. (qui est une copie d'un décret plus ancien) est d'une importance historique de premier plan : on y voit le célèbre stratège athénien Thémistocle prendre d'importantes mesures pour résister à l'invasion perse à la veille de la bataille navale de Salamine (480 avant J.-C.).

Dans la même salle sont exposées des inscriptions qui concernent d'autres aspects importants de la vie publique, tels que les affaires religieuses (EM 13537), la gestion des biens des sanctuaires (EM 10616, EM 12863), la fondation de colonies (EM 6577), la construction et l'entretien d'équipements et d'édifices publics (EM 6849), l'octroi d'honneurs à des étrangers (EM 6796), l'entraînement militaire des jeunes hommes (éphébie) (EM 8642), ou encore la chorégie (EM 13262, EM 13180, EM 12693), qui était un service obligatoire (appelé *liturgie*) très coûteux : par ce biais, la cité imposait à ses riches citoyens de financer de leur poche le recrutement, l'entraînement et les répétitions des chœurs de chanteurs qui se produisaient à l'occasion des représentations théâtrales. Une machine de tirage au sort, appelée *klèrotèrion*, (EM 13255) montre comment on procédait à la désignation des nombreux magistrats civiques de la cité d'Athènes : son fonctionnement empêchait le trucage et la fraude et préservait ainsi les principes démocratiques de la participation à la vie politique.

Enfin, la cour extérieure du Musée contient des inscriptions votives et honorifiques, ainsi que des monuments funéraires, des stèles, des lécythes en marbre (copies de vases à parfum qui étaient fabriqués en terre cuite) et des *trapezai* (tables à offrandes ou de mesure des denrées). Dans la cour intérieure sont exposées des stèles et des colonnettes funéraires, ainsi que des tables en marbre, tandis que l'étage présente d'autres monuments funéraires et des inscriptions relatives aux éphèbes.

Traduction

Clément SARRAZANAS

Maître de conférences en histoire et archéologie grecques,  
Université de Picardie Jules Verne (Amiens, France)